

<input type="checkbox"/> Non	

Précisez :

Nombre de personnes concernées : non défini à ce jour.

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

En projet :

Formations BAFA

Compléter le BPJEPS de l'un de nos agents avec l'UC de direction

PSC1

Formations qualifiantes en fonction des besoins constatés et/ou des demandes exprimées.

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : non.

Thématiques de formations privilégiées : Handicap – Outils pour favoriser une démarche participative chez les enfants – Harcèlement.

# L'ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

Cette section prend modèle sur le projet éducatif ACM et doit être renseignée en tout état de cause (ACM ou hors ACM)

(Article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

- Le projet éducatif périscolaire existant peut remplacer ce modèle dès lors qu'il répond à tous ces critères

- La charte de qualité (partie outils) détaille les attendus des paragraphes 4, 7, 8,9 et 10.

- Concernant les paragraphes 4 et 6, les éléments de l'ancienne version PEDT y ont été injectés. Ils sont complémentaires des vos propres informations.

1- La **nature des activités** en fonction des **modalités d'accueil** (s'il s'agit d'activités physiques ou sportives, précisez les conditions de mise en œuvre)

Précisez la **qualité éducative des activités** : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



Les projets sont déclinés par l'équipe d'animation du Service Enfance en cohérence avec le Projet Educatif de la Commune et des objectifs définis dans le cadre du PEDT.

L'organisation du service, le cadre de fonctionnement, les objectifs ... sont formalisés par la rédaction d'un projet pédagogique dans lequel s'inscrivent les actions mises en place par les équipes d'animation.

Ce projet pédagogique est à la disposition des animateurs, des parents et des enfants pour pouvoir être consulté à tout moment.

Le programme est élaboré après consultation des enfants.

Il est disponible dans les locaux du Service Enfance. Il est consultable sur le site internet de la Commune ainsi que sur l'Espace Famille.

Enfin, il est diffusé aux familles via l'ENT.

Les animations proposées répondent aux attentes et aux besoins des enfants en matière de découverte, de responsabilisation, d'autonomie et de partage de la vie en collectivité.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, scientifiques et techniques, citoyennes et sportives.

Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.).

Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

**Ainsi seront proposés :**

- **Un accueil avec animations** relevant de thématiques diversifiées : activités manuelles, culturelles, artistiques, environnementales, numériques, scientifiques et techniques, citoyennes ou sportives  
Cet accueil est un temps d'animation pouvant être conduit par un ou plusieurs animateurs ou un intervenant extérieur.
- **Des sorties** : loisirs, événements culturels, pratiques sportives ...
- **Des projets** : les projets d'activités proposés sur un thème choisi avec les enfants ou validé par eux permettent de donner une dynamique aux temps périscolaires et extrascolaires, principalement celui de l'après-midi après l'école ou celui du mercredi et ainsi de marquer l'année de temps forts cohérents.  
Ils aboutiront ponctuellement à une réalisation finale. Selon la nature de l'activité il s'agira d'un spectacle, d'un objet, d'une œuvre artistique ...
- **Des activités complémentaires aux projets et aux programmes des écoles**

En fonction des projets développés en cours d'année, des activités physiques et sportives (APS) pourront être mises en place durant l'Accueil Périscolaire et/ou les Mercredis Educatifs.

Dans le cadre des APS, les enfants seront encadrés par des éducateurs sportifs brevetés d'état.

Nous vérifierons au préalable que la structure à laquelle nous faisons appel est déclarée auprès du SDJES et qu'elle a souscrit à une assurance en responsabilité civile dans le cadre de ses activités.

Nous demanderons également à ce qu'elle nous fasse parvenir les cartes professionnelles d'éducateur sportif des intervenants qui prendront en charge nos enfants.

Comme toutes les activités proposées dans les Accueils Collectifs de Mineurs, l'APS s'intégrera de manière cohérente dans le projet pédagogique de l'accueil.

L'intérêt pédagogique sera appréhendé en fonction de la nature de l'activité, du public accueilli, de l'encadrement et de l'objectif poursuivi. Il sera également réfléchi en prenant en compte le contexte (espace, temps), l'environnement dans lequel l'activité se déroule.

Les conditions matérielles - notamment l'aménagement de l'espace- sont essentielles pour la réussite de l'animation. Nous évaluerons le temps de pratique réel de l'activité, en rapport avec le temps de déplacement, d'installation et de préparation de l'activité. Nous veillerons à ce que le temps d'acheminement sur le lieu de pratique soit largement inférieur au temps d'activité sur place et que les temps d'installation et de préparation soient anticipés par des animations, voire intégrés dedans.

Les conditions d'encadrement seront déterminées en réunion d'équipe en détaillant le rôle de chaque membre de l'équipe d'animation (personne qualifiée, assistant, gestion générale du groupe...) et le cas échéant, le rôle de l'intervenant extérieur à l'équipe. En cas d'intervention de ce dernier, nous préciserons, au préalable, nos attentes et définirons avec lui les objectifs et contenus de l'animation.

Ces APS seront préparées, conduites et encadrées selon les règles en vigueur, qui sont à la disposition des animateurs-trices sur le lieu de l'accueil. Ces règles auront été préalablement explicitées en réunion de préparation avec l'équipe d'animation.

## **2- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos :**

### **o Journée type – accueil périscolaire.**

Tous les temps d'accueil périscolaire se déroulent au Service Enfance, bâtiment voisin des écoles.  
Les trajets écoles-périscolaire se font donc tous à pied.

#### **Accueil du Matin :**

Les enfants sont accueillis de 7h à 8h15.

Ils arrivent de façon échelonnée et sont pris en charge par deux animateurs-trices.

Des activités calmes et libres sont prévues ainsi qu'un petit déjeuner selon le désir des enfants.

C'est un temps d'éveil progressif. Les enfants sont autonomes pendant les temps de jeux.

Des coins permanents sont aménagés : lecture, jeux de société, coloriage, matelas et coussins pour les plus jeunes.

C'est également un temps d'échanges avec les parents, ils transmettent les informations nécessaires pour la prise en charge de leurs enfants.

Les animateurs-trices du matin tiennent le reste de l'équipe au courant de ces informations, et notamment la directrice.

De plus, si les parents ont des informations à communiquer aux enseignants, les animateurs peuvent également jouer un rôle de relais entre les familles et l'école.

Les enfants sont accompagnés à l'école pour 8h05.

L'objectif de ce temps d'accueil est de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

#### **Accueil du Midi : 11h45-13h45.**

L'équipe d'animation prend en charge les enfants à 11h40 à l'Ecole Maternelle et à 11h45 à l'Ecole Primaire.

Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues des écoles dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe au mieux.

Après le repas et un retour au calme, un temps d'animation est proposé aux enfants.

Des jeux sont à leur disposition : jeux de société, de cartes, jeux d'extérieur (ballons, cerceaux, raquettes, trottinettes) ....

Des coins permanents sont mis en place : dessins, dinette, petites voitures ...

Régulièrement des jeux collectifs sont également organisés.

Enfin, des projets d'animation spécifiques sont mis en place de façon plus ponctuelle.

Pour les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités, et qui ont besoin de calme avant de reprendre l'école, un espace détente et repos est également proposé.

A 13h30, les enfants sont raccompagnés à l'école.

#### **Accueil du soir : 16h15-18h30.**

Les enfants sont pris en charge jusqu'à 18h30, mais le départ peut être échelonné à compter de 17h.

##### **16h15-16h45 : temps de goûter.**

L'équipe d'animation prend en charge les enfants à 16h10 à l'Ecole Maternelle et à 16h15 à l'Ecole Elémentaire.

Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues des écoles dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe du mieux possible.

##### **16h45-17h30 : temps d'animation.**

Les enfants se réunissent, l'animateur leur propose une animation : il s'agit d'activités éducatives, sportives, culturelles ...

Des activités plus calmes sont également proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée d'école.

Les enfants choisissent ce qu'ils ont envie de faire : l'animation, des jeux calmes ou des jeux libres en attendant les parents.

Pendant l'année plusieurs projets d'animation sont abordés, sur une période définie (d'un mois à un trimestre). Pendant cette période, les activités proposées seront principalement en rapport avec le thème défini.

Des sorties pédagogiques en lien avec le projet d'animation peuvent également être organisées sur un mercredi.

Les parents sont informés de la programmation des activités par voie d'affichage et par mailing.

Les programmes d'activités sont également consultables sur l'Espace Famille et sur le site internet de la Commune.

#### **17h30-18h30 : temps libre.**

Des jeux et du matériel sont à disposition pour jouer en autonomie.

Les enfants font le choix de leurs activités.

Pendant ce temps, il s'agit également pour les animateurs d'instaurer un dialogue avec les enfants afin de leur permettre d'évoquer leur ressenti par rapport à l'accueil, et de recenser leurs envies.

Leurs propositions seront prises en compte au moment de la programmation des animations à venir (activités, jeux ou projets).

#### **o Journée type – Mercredi Educatif.**

L'accueil du mercredi se déroule également au Service Enfance.

	MERCREDI
8h-9h30	Accueil échelonné
9h30-10h	Collation
10h-11h30	Temps d'activité
11h30-12h	Temps calme
12h-13h	Repas
13h-14h	Temps libre/Temps calme/Sieste
14h-15h30	Temps d'activité
15h30-16h	Temps libre
16h-16h30	Goûter
16h30-17h	Temps calme/Temps libre
17h-18h	Départ échelonné

Sont proposées des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc., dans le respect des goûts et du rythme des enfants, en dialogue avec les écoles et en lien avec notre territoire.

Les activités sont proposées avec souplesse de façon à ne pas solliciter les enfants à l'excès, leur permettre de s'y adonner "gratuitement" et d'exercer leur choix au regard de leurs besoins propres.

On n'est pas tenu de suivre le programme d'activités, on respecte le choix de l'enfant de ne pas participer aux activités proposées ou d'y participer à son rythme, on accepte que parallèlement aux activités proposées l'enfant ne fasse rien ou s'occupe tout autrement.

### **3- Les modalités de participation des mineurs : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)**

La planification des activités, l'organisation permet de faire une place aux enfants, voire aux familles.

L'équipe d'animation sollicite les enfants et est attentive à leurs demandes, de façon à offrir un programme qui correspond, dans la mesure des possibilités, à leurs envies.

L'idée est aussi de les amener à faire eux-mêmes des propositions pour la mise en place d'animations spécifiques, sorties, ...

L'organisation des activités gravite autour de l'enfant, de ses choix, de ses envies, de ses besoins, tout en tenant compte des moyens disponibles.

Nous veillons à :

- Consulter l'enfant avant d'élaborer un planning d'activités
- Lui permettre de faire des propositions d'activités
- Y répondre
- Faire preuve de souplesse : on n'est pas tenu de suivre le programme d'activités, on s'adapte aux envies du moment des enfants, même à celle de ne rien faire si l'enfant le souhaite.
- Adapter l'organisation à l'enfant.

Adapter l'organisation à l'enfant c'est :

- Respecter son rythme de vie.
- Respecter son choix de ne pas participer aux activités proposées ou d'y participer à son rythme.
- Accepter que parallèlement aux activités proposées l'enfant ne fasse rien ou s'occupe tout autrement.  
Pour cela, mise en place de coins permanents et d'ateliers d'autonomie.
- Favoriser l'expression de leurs envies, de leurs projets et en garantir l'aboutissement.

L'enfant sait :

- Qu'il y a des activités proposées par les animateurs, mais que c'est lui qui choisit.
- Que s'il ne peut être satisfait dans un premier temps, il le sera par la suite (activité reconduite)
- Qu'il peut proposer des activités, émettre des souhaits qui seront pris en compte dans la mesure du possible.



→ Qu'il a la possibilité de donner son avis sur les activités proposées, leur déroulement...

L'équipe s'adapte à la demande, s'il n'y a pas d'enfant dans une activité, l'animateur en question aide là où la demande est la plus importante. Si une activité n'a que peu de participants elle est maintenue.

Si les enfants ont envie de faire une autre activité non prévue, on essaie, dans la mesure du possible, de répondre à cette attente...

Afin de favoriser cette démarche les animateurs-trices aménagent des temps durant lesquels les enfants peuvent s'exprimer.

Les enfants participent à l'élaboration des règles de vie (sensibilisation civique/civilité, autonomie, socialisation ...).

Des projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées sont mis en place.

Des temps d'échanges et de débat pour recueillir les envies, les propositions des enfants en matière d'activités, de projets ou d'organisation de la vie quotidienne, mais aussi leur ressenti par rapport à l'accueil, sont régulièrement proposés.

Des moments de débats avec **tous** les enfants pour récolter leurs points de vue et mieux cerner ce qu'ils souhaitent faire à l'école et au périscolaire, seront organisés sur le temps scolaire.

Les actions du Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

Le CMJ se compose d'enfants du CM1, du CM2 et de collégiens.

Il se réunit en séance plénière pour voter les projets.

Et des réunions de travail sont organisées une fois par mois pour travailler sur les projets validés par délibération du conseil municipal élu ou du Maire.

Les enfants se réunissent le mercredi après-midi en mairie et sont accompagnés par des élus : l'adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et au CMJ, des conseillers municipaux mais aussi des bénévoles.

Les actions du CMJ s'articulent autour de plusieurs thématiques : environnement, solidarité, citoyenneté, amélioration du cadre de vie et animations. Le CMJ permet aux enfants de s'initier à la vie communale, de se familiariser avec les institutions, les acteurs, les objets et les partenaires de la démocratie locale.

Il leur permet de prendre des initiatives, et au travers de leur vision d'enfants, de collecter des idées et de monter des projets pour améliorer le cadre de vie de leur ville.

Le CMJ est un atout pour le PEDT.

C'est un outil d'apprentissage de la citoyenneté.

C'est un outil valorisant l'engagement et le volontariat pour permettre aux enfants de vivre des premières approches de vie démocratique et sociale.

C'est un espace dans lequel les enfants peuvent exprimer leur point de vue, faire part de leurs envies, de leurs propositions.

C'est un dispositif qui les guide, les accompagne dans la formulation et l'organisation de leurs projets.

Le CMJ a pour rôle d'être à l'écoute de l'ensemble des enfants et de les représenter.

En cela, il est un interlocuteur privilégié pour nous permettre de connaître le point de vue des enfants sur le fonctionnement de nos accueils, ou de mieux cerner leurs souhaits que ce soit à l'école ou au périscolaire.

C'est pourquoi, lorsque ce sera opportun, le CMJ sera convié aux réunions de travail des partenaires et au COPIL.

Malgré les dispositions prises, nous avons constaté que l'implication des enfants dans l'organisation ou l'animation de nos actions peut être améliorée.

En effet, les enfants utilisent bien les espaces de parole qui leur sont offerts pour exprimer leur ressenti lorsqu'ils sont sollicités directement par les animateurs dans le cadre des accueils, mais restent peu sources de propositions.

La participation et l'implication des enfants dans la vie des accueils est un axe prioritaire de développement.

Nous souhaitons impliquer davantage les enfants dans le fonctionnement des accueils que ce soit en termes d'activités, de projets ou même d'organisation.

Il nous faudra donc trouver des solutions alternatives nous permettant d'atteindre cet objectif.



#### 4- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ? (Préciser les relations avec la famille, l'équipe enseignante, l'AESH)  
Quel aménagement effectuez-vous pour accueillir ces enfants à besoin particulier (activités adaptées, temps, personnel.)

Actuellement, les enseignants accueillent dans les classes des enfants en situation de handicap.

Cela concerne 5 enfants (4 en élémentaire et 1 en maternelle).

Quatre d'entre eux ont le soutien d'une AESH.

Et 3 d'entre eux fréquentent également nos accueils.

Il s'agit de trouver des solutions permettant de gérer au mieux la continuité d'accueil des enfants scolarisés en milieu ordinaire, au sein des accueils périscolaires. Les mesures envisagées pour cela sont :

- En amont de l'accueil, rencontre avec l'enseignant (e) et l'AESH en charge de l'enfant en situation de handicap pour une prise en charge cohérente et concertée sur les différents temps de la journée.
- En cours d'accueil, échanges réguliers entre l'équipe d'animation, l'équipe enseignante et l'AESH (transmission des informations utiles à la prise en charge de l'enfant lors des temps de transition entre les différents temps de la journée, difficultés rencontrées ...).

La communication et la confidentialité entre partenaires et personnels sont essentiels à la prise en charge des enfants.

Tout est mis en œuvre pour accueillir des enfants en situation de handicap dans nos accueils collectifs.

Pour faciliter la démarche des familles, nous communiquons sur la possibilité d'accueil des enfants en situation de handicap et nous les informons sur la procédure spécifique mise en place. Cette procédure rassure les parents quant à la prise en compte de leurs besoins sans banalisation des étapes et des délais.

L'accessibilité des accueils aux enfants en situation de handicap et les modalités d'accueil sont inscrites dans le PEDT, le Projet Educatif de la Commune, et dans les projets pédagogiques donc connues de l'ensemble des acteurs (organisateur, directeurs, animateurs et parents).

L'accueil d'enfants en situation de handicap y est rattaché :

- Au droit aux loisirs pour tous les enfants sans distinction aucune, s'inscrivant dans un projet de société solidaire, ouvert à la différence et non discriminant rappelé dans la loi du 11 février 2005.
- À une nécessité en termes de « mieux vivre ensemble ». Lorsque l'on facilite la rencontre, lorsqu'on la prépare et l'organise, on travaille indéniablement à favoriser le mieux vivre ensemble, à « construire des futurs citoyens » plus attentifs aux autres, plus aptes à vivre ensemble.

et y implique :

- Un projet d'intégration.

L'intégration partant du principe que les enfants peuvent participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées. Ils ne peuvent être spectateurs du fonctionnement du centre ou vivre un accueil indépendant des autres.

- Une ANTICIPATION des démarches.

Chaque demande étant analysée pour définir les adaptations nécessaires pour accueillir dans des conditions satisfaisantes de sécurité et d'animation et ainsi prendre les décisions qui s'imposent en termes de moyens : humains, matériels, médicaux, en termes d'aménagement de l'espace, en termes de formation du personnel, en termes de sécurité.

- Des modalités d'accueil concertées entre les parents et les différentes équipes éducatives.
- De se doter des moyens nécessaires à l'accueil dans la limite des possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques, et/ou de conventionner avec tout organisme compétent susceptible de contribuer à l'accueil optimal de l'enfant dans les accueils collectifs.
- Mais aussi d'évaluer les limites quant à la faculté d'intégration en fonction des demandes et se réserver le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même ou un manque de moyens permettant un accueil dans de bonnes conditions.

Dans tous les cas, le choix est argumenté auprès des familles concernées.

Etapas de la procédure spécifique :

- Prise de contact :
  - Évaluer approximativement la situation,
  - Programmer une rencontre avec les acteurs (parents et/ou structure spécialisée et/ou directeur de l'accueil...)
- Première rencontre :
  - Répondre aux questions des parents
  - Évaluer précisément la situation à l'aide d'un outil d'évaluation qui peut soit être remis aux familles au moment de la rencontre pour une lecture partagée et rempli avec eux, soit servir de guide d'entretien et être rempli en leur absence sur la base des notes fidèles à la parole des parents.
  - S'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
  - Si possible envisager déjà les modalités d'accueil : quelle structure, quel temps d'adaptation, présence des parents ou d'un éducateur, durée journalière, ...
- Contact : tenir au courant la famille du suivi de leur demande. Leur donner une date de réponse.
- Deuxième rencontre : proposer l'accueil aménagé à la famille, visite de la structure, faire signer un document validant les conditions d'accueil concertées avec les familles.

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

Le personnel est sensibilisé à l'accueil des enfants en situation de handicap.

L'équipe pédagogique est informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant.

Les animateurs sont également renseignés sur les modalités d'accueil prédéfinies en collaboration avec la famille.

La sensibilisation de l'équipe est également un moment d'échanges entre les différents encadrants, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions.

Ce temps permet enfin de déterminer l'organisation d'encadrement collective.  
Des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap sont envisagées.  
Pour cela, nous nous rapprocherons du SDJES et de l'UFCV.  
Le CNFPT sera également sollicité.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), quelles sont les relations avec l'équipe enseignante et la famille ?

L'équipe d'animation rencontre les familles avant l'accueil de l'enfant, afin de fixer les conditions de prise en charge.  
Les parents sont partenaires dans la réflexion sur la prise en charge et les adaptations pour leur enfant.  
Dans le cadre du suivi du PAI, des rencontres sont renouvelées en cours d'accueil.

Toutes les informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant sont communiquées à l'ensemble de l'équipe d'animation.  
La directrice des accueils est la référente et en son absence une personne désignée assure ses fonctions :

- Veiller à l'application des mesures précisées dans le PAI.
- S'assurer que le traitement de l'enfant est toujours à disposition y compris pendant les sorties
- Contrôler la fiche sanitaire et s'assurer que l'ordonnance est bien nominative et récente
- Vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure.

En amont de l'accueil, rencontre également avec l'enseignant (e) en charge de l'enfant bénéficiant d'un PAI pour une prise en charge cohérente et concertée sur les différents temps de la journée.

En cours d'accueil, échanges réguliers entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante (transmission des informations utiles à la prise en charge de l'enfant lors des temps de transition entre les différents temps de la journée, difficultés rencontrées ...).

Et dans le cadre du suivi du PAI, des rencontres entre la directrice de l'accueil et l'équipe enseignante sont programmées.

#### 5- Fonctionnement de l'équipe constituée (directeur ; animateurs et ceux qui participent à l'ACM)

Les projets sont déclinés par l'équipe d'animation du Service Enfance en cohérence avec le Projet Educatif de la Commune et des objectifs définis dans le cadre du PEDT.

L'organisation du service, le cadre de fonctionnement, les objectifs sont formalisés par la rédaction d'un projet pédagogique dans lequel s'inscrivent les actions mises en place par les équipes d'animation.

Ce projet pédagogique est à la disposition des animateurs, des parents et des enfants pour pouvoir être consulté à tout moment.

Composition de l'équipe :

- o La responsable du Service Enfance (diplômée DEJEPS).
- o La directrice de l'Accueil Périscolaire et des Mercredis Educatifs (diplômée BPJEPS).
- o De 2 à 5 animateurs-trices selon les temps d'accueil dont une ATSEM qui intervient uniquement sur les temps de cantine.
- o Une personne en contrat d'apprentissage dont le temps de travail est réparti entre l'école maternelle et le Service Enfance (périscolaire, mercredis, et ALSH).
- o Une personne bénévole et qualifiée BAFA, intervient ponctuellement en fonction des besoins du service.
- o Les parents des enfants sont également sollicités sur certains projets.

L'équipe pédagogique se réunit autant de fois que nécessaire afin de :

- o Discuter du fonctionnement général de l'accueil,
- o Mettre en place les activités,
- o Faire des bilans,
- o Monter des projets
- o Évoquer certains dysfonctionnements à réajuster.

Des réunions de travail sont planifiées de la façon suivante :

- o Réunions de préparation.

Elles permettent de :

- ✓ Présenter et échanger sur le projet pédagogique de l'Accueil.
- ✓ Élaborer des projets d'animations et d'activités.
- ✓ Définir les plannings d'animations et d'activités
- ✓ Se répartir les tâches (planning/lieu/animateur)
- ✓ Effectuer les réservations (lieux, salles, transports, ...)

- o Réunions intermédiaires (point sur les enfants, sur les activités, sur la vie de l'Accueil, sur l'équipe)

Elles sont de plusieurs types.

- ✓ Chaque semaine a lieu une réunion d'équipe au cours de laquelle sont abordés :  
Un bilan de la semaine où il est possible d'évoquer les points forts de la semaine et/ou les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une activité ou la relation difficile avec un enfant.  
La préparation de la semaine suivante (quelles activités, en quels lieux, ...), les choses à prévoir...

- ✓ Une fois par mois, l'équipe prend un moment pour faire le point sur son travail et sur les relations entre membres de l'équipe.  
Une fois par mois, l'équipe prend un temps pour évaluer le bon déroulement de l'Accueil en fonction des objectifs fixés.
- ✓ Réunion bilan au terme de l'Accueil.  
Au terme de l'Accueil une réunion de bilan est organisée afin d'évaluer l'organisation de l'Accueil, si les objectifs pédagogiques ont été atteints, les difficultés rencontrées, les réussites ... et ainsi adapter les objectifs, les moyens et l'organisation pour la saison suivante.  
Un bilan est rédigé et confié à l'organisateur. Il est utilisé comme document ressource lors de la préparation des saisons à venir.

Des temps de travail sont octroyés aux animateurs-trices afin de préparer leurs activités.

Des réunions de travail thématiques supplémentaires sont programmées pour l'équipe d'animation.

Y sont abordés : les projets d'animation (élaboration de nouveaux projets, gestion des projets en cours), des temps de formation ...

Réunions auxquelles se joignent plus ponctuellement en fonction des thématiques abordées et des besoins :

- L'équipe enseignante
- La responsable de la Bibliothèque municipale.
- Des représentants des associations.

## 6- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

Nous avons intégré un bâtiment neuf en novembre 2021.

Ce bâtiment rassemble la Bibliothèque et le Service Enfance dont les locaux accueillent les enfants durant le périscolaire, le mercredi et les accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires.

Bibliothèque et Service Enfance sont néanmoins deux espaces séparés avec des entrées indépendantes.

Il est situé à l'arrière du groupe scolaire, c'est-à-dire au plus près des écoles et de nombreux équipements sportifs communaux (gymnase, terrain de jeux multiples, piscine municipale découverte, ...). Ainsi tous les déplacements des enfants seront sécurisés et dans un périmètre étroit (gain de temps sur les déplacements pour optimiser les temps d'activités).

Le Service Enfance compte :

- Deux salles d'activités : avec installation de coins permanents et d'un espace détente.
- Une salle de motricité.
- Un lieu de repos ou de sommeil.
- Un lieu de restauration.
- Un espace dédié aux soins (avec une armoire à pharmacie hors de portée des enfants et fermée à clé).
- Des sanitaires adaptés à la taille des enfants.
- Un espace vestiaire.
- Un lieu de rangement pour le matériel.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui  Non

Autre (précisez) .....

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ? (Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Oui  Non



Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui  Non

Autre (précisez) .....

Certaines salles du bâtiment sont mutualisées avec les écoles et certaines associations de la commune.

Pour ce qui est des écoles, un règlement précisant les conditions d'utilisation sera rédigé.

Pour ce qui est des associations, une convention sera établie entre les deux parties.

Les locaux ont reçu une autorisation d'ouverture pour l'organisation d'accueils collectifs de mineurs et un agrément de la PMI pour l'accueil des moins de 6 ans.

Ils sont équipés d'une cuisine relais.

## 7- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

⇒ Communication relative aux projet(s) d'école et du projet pédagogique (exemples d'éventuelles actions ou de parcours éducatifs déclinés sur les temps scolaires et périscolaires)

Présentation du projet pédagogique de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.  
Le projet pédagogique est consultable sur le site internet de la Commune ainsi que sur « Mon Espace Famille ».

Exemples d'actions ou de parcours éducatifs déclinés sur les temps scolaire et périscolaire :

### Parcours citoyen :

- Intervention de l'association Apsis-Emergence sur le harcèlement scolaire.
- Projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées (débat, argumentation, écoute de l'autre, respect des points de vue ...), mais aussi une coopération afin d'atteindre un but commun.
- Programmation d'animations, de projets permettant l'apprentissage de connaissances propres à un comportement citoyen (gestes de premiers secours, partenariat avec les écoles dans le cadre de la programmation « E3D » ...)
- Actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants.  
Des animations seront mises en place autour des thématiques suivantes : le handicap qu'il soit physique, visuel, auditif ou invisible (troubles de l'apprentissage, dyslexie, dyspraxie, dysphasie ...), la discrimination selon l'apparence physique.  
Actions envisagées : intervention sur la lutte contre la discrimination dans les temps scolaires, péri et extrascolaires avec des jeux et des maquettes pédagogiques ; apprentissage de la langue des signes ; sensibilisation au handicap via le sport ; mises en situation permettant d'expérimenter la perte d'un sens ou d'une capacité physique (manger les yeux bandés, discuter avec un casque anti-bruit, se déplacer en fauteuil roulant ...), rencontres avec des enfants en situation de handicap autour d'un projet partagé qu'il soit sportif ou autre ; mise à disposition d'expositions et de supports d'informations sur la lutte contre les discriminations, ...
- Intervention de l'équipe d'animation périscolaire sur le temps scolaire : « ateliers citoyens » durant lesquels seront abordés les notions de tolérance, d'empathie, de solidarité, les droits de l'enfant ... par le biais de jeux de société (« Mic Mac », « Sur le chemin des droits de l'enfant », « Save the city », « Les jeux des 6 familles » ...).  
Les temps de jeu seront suivis de discussions/débats avec les enfants...
- Projets intergénérationnels (partenariat avec l'EHPAD de la commune et mise en place d'actions en direction des résidents du quartier sénior du village, et ce dans le cadre du CMJ, du périscolaire ou encore des mercredis éducatifs).
- Projets et actions du CMJ.
- Animations écocitoyennes menées par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés (sensibilisation aux éco gestes, actions de découverte de la faune et de la flore ...)

### Parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Programmation jeune public.  
Programmation de spectacles par la Bibliothèque, 4 le seront par l'école maternelle et cette offre sera complétée par un spectacle programmé par le Service Enfance.
- Activités autour du livre organisées en collaboration avec les responsables de la Bibliothèque.
- Projets « Bibliothèque » : découverte des livres, animations thématiques en lien avec le programme scolaire, Concours Moselle Lire, Noël de Moselle, Nuit de la lecture.  
Ces projets seront déclinés dans le cadre de l'école et/ou du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Projet « musique » dans le cadre scolaire.  
Cette action est financée par la commune.
- Programmation d'ateliers d'arts plastiques menés par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés.
- Organisation de sorties culturelles sur le temps du mercredi (musées, expositions, spectacles ...).
- Programmation d'initiations à des pratiques artistiques telles que la danse, la musique, le chant, le cinéma ... essentiellement pendant les mercredis mais également sur certaines vacances scolaires.
- Activité danse proposée par la MJC.

⇒ Exemples de collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (tels que liens inter-directions, communication relative aux projets pédagogiques et d'école, mutualisation de matériel ou de locaux, modalités de pilotage partagé) :

Présentation du projet pédagogique de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.

Présence de la directrice de l'accueil périscolaire et des Mercredis Educatifs aux Conseils d'école.

Pour les enfants scolarisés fréquentant l'accueil périscolaire et/ou les mercredis, présence des acteurs périscolaires aux réunions pédagogiques organisées à l'école (avec l'accord des parents).

Mise en place de groupes de travail thématiques ayant une périodicité de réunion.

Organisation de temps de coordination enseignants/équipe d'animation.

Des temps de discussion informels sont favorisés pendant l'année pour une meilleure circulation des informations.

Des projets partagés (écoles/périscolaire voire autres partenaires) sont mis en place.  
 Les plannings d'activités, les notes d'information concernant le Service Enfance ... transmises aux familles sont également partagés avec l'équipe enseignante.

Les temps de transition entre les différents temps de la journée sont gérés avec des procédures concertées entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

Transmissions des informations lors des temps de transition entre les différents acteurs prenant en charge les enfants sur les différents temps de la journée.

Mutualisation des locaux : mise à disposition des écoles de certaines salles du Service Enfance (cours de religion, ateliers motricité pour la maternelle, musique, réunions pédagogiques ...)

Prêt de matériel.

⇒ Modalité d'organisation des transitions entre l'école et l'accueil du mercredi s'il y a école le matin : Où le déjeuner a-t-il lieu ? Qui organise le déjeuner ? Où l'accueil de loisirs se déroule-t-il ? Qui conduit les enfants pendant le trajet vers le lieu de déjeuner et le lieu de l'accueil de loisirs ? Comment les différents professionnels communiquent-ils ?

Pas d'école le mercredi matin.

#### 8- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



⇒ Mesures favorisant le développement de mixité sociale et de compréhension interculturelle (diversité des publics, activités de découverte de la culture de l'autre, etc.) :

(---)

⇒ La tarification : est-elle échelonnée ? Selon quels critères ?

Les tarifs appliqués prennent en compte les ressources des familles, puisqu'ils sont modulés en fonction d'un quotient familial mensuel calculé en fonction du dernier avis d'imposition (revenu imposable/nombre de parts/12 mois).

Tranche A = QF < 400€  
 Tranche B = 400€ ≤ QF < 600 €  
 Tranche C = 600€ ≤ QF < 800 €  
 Tranche D = 800€ ≤ QF < 1000 €  
 Tranche E = QF ≥ 1000 €

Le principe du Quotient Familial est appliqué aux familles Richemontoises comme aux familles extérieures à la Commune.  
 Par contre, les tarifs appliqués aux extérieurs sont plus élevés.  
 Si les parents sont séparés, le tarif « Richemontois » est appliqué dès lors qu'au moins un des parents est domicilié à Richemont.

Une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition doit être fournie à l'appui du dossier d'inscription. Si les familles refusent ou se trouvent dans l'impossibilité de communiquer aux services de la mairie l'avis demandé, il leur est facturé les tarifs maximums.

Pour le calcul du QF, le justificatif de référence est l'avis d'imposition, dont l'année de référence est l'année qui précède.  
 En cas de changement de situation depuis (séparation, perte d'emploi ...), la baisse de revenus n'est donc pas prise en compte dans le calcul du QF.

Aussi, en cas de changement de situation personnelle et/ou professionnelle entraînant une baisse significative de revenus, sur présentation de l'attestation de quotient familial établie par la CAF, il est possible de revoir le quotient familial à la baisse.

Enfin, le CCAS de la Commune vient en aide aux familles en difficultés financières.  
 Les familles qui le nécessitent sont en effet dirigées vers le CCAS lequel prend également contact avec l'assistante sociale en charge de leur suivi.  
 Le tableau ci-après récapitule les tarifs en vigueur.

## TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

### RICHEMONT

Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Matin (7h00-8h15)	1.20	1.50	1.80	2.10	2.50
Midi (11h45-13h45)	3.20	4.00	4.80	5.60	6.40
Goûter (16h15-17h)	1.20	1.50	1.80	2.10	2.50
Soir (17h-18h30)	1.40	1.70	2.00	2.30	2.70

### EXTERIEURS

Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Matin (7h00-8h15)	1.50	1.80	2.10	2.50	2.90
Midi (11h45-13h45)	4.00	4.80	5.60	6.40	7.20
Goûter (16h15-17h)	1.50	1.80	2.10	2.50	2.90
Soir (17h-18h30)	1.70	2.00	2.30	2.70	3.10

Tarif « midi » : pour les enfants allergiques ou présentant des troubles de la santé impliquant un panier repas fourni par les parents, la somme de 2€ est déduite du tarif journalier.

## TARIFS MERCREDIS EDUCATIFS

### RICHEMONT

Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Journée complète	10.60	12.40	14.20	16.00	18.00
Demi-journée (matin)	3.80	4.50	5.20	6.00	6.70

### EXTERIEURS

Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Journée complète	13.80	15.60	17.40	19.20	21.00
Demi-journée (matin)	5.00	5.70	6.40	7.20	7.90

⇒ Modalités de communication avec les familles (par exemple affichage, flyers, site internet dédié, moments consacrés)

Le site internet de la Commune.

Y sont présentés le fonctionnement de chaque accueil (périscolaire, Mercredis, ALSH, les programmes d'activités, les tarifs, le personnel en charge des enfants). Y sont consultables les projets pédagogiques et éducatif, le règlement intérieur, le PEDT, ...

L'espace Famille.

Les parents peuvent y saisir directement leur dossier, faire des réservations et annulations, transmettre les documents d'inscription, mais aussi recevoir les informations mises en ligne par le service enfance (planning d'activités, menus, changement d'organisation, dates de réunion, projet pédagogique ...).

Distribution de flyers (ponctuellement).

Notes d'information concernant l'organisation du service.

Panneaux d'affichage installés aux écoles.

En fonction du projet, affiches parfois déposées dans les commerces et services administratifs (poste, mairie ...).

Rencontres informelles avec les familles à l'occasion de projets menés avec les enfants (spectacle, exposition, animations familiales ...).

Rencontres formelles (réunions d'information ou autres).

En plus de l'Espace Famille et du site internet, toutes nos informations sont consultables en version papier sur nos lieux d'accueil.

Programmes d'activités, notes d'information ...sont également communiqués aux familles via l'ENT (application « One Pocket »).

Enfin, nous utilisons parfois également comme support de communication l'application « panneau pocket » lorsque nous souhaitons toucher une plus large population (non-usagers du service, familles avec enfants non scolarisés à Richemont ...).

## 9- Mise en valeur de la richesse des territoires : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

**Exemples** parmi lesquels :



- De projets pédagogiques donnant lieu notamment des sorties amenant à la découverte des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel ;
- De partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires etc.) ;
- De partenariats avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, de sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques etc.) ;
- D'implication des habitants et acteurs du territoire dans les projets pédagogiques menés (intervention ponctuelle des parents, bénévoles, agents territoriaux etc.) ;

### L'organisation de la « Fête des enfants ».

Ce projet a pour but :

- o De mettre en place des animations à partager en famille,
- o De mettre en avant le travail des associations,
- o Mais aussi les activités réalisées par les enfants tout au long de l'année que ce soit pendant les différents accueils organisés par le Service Enfance, à l'école, au CMJ ou encore à la Bibliothèque,

Et de les présenter aux familles lors d'une journée festive.

Sont associés à ce projet les écoles, les associations de la commune, les associations de parents d'élèves, le CMJ, et la Bibliothèque.

### Intervention des clubs sportifs de la commune sur les temps scolaires et périscolaires.

Clubs concernés : le Judo Club, le Tennis Club, Richemont Bad'

### Collaboration avec la MJC.

Participation aux projets culturels mis en place.

### Partenariat avec la Bibliothèque Municipale

- o Projets « Bibliothèque » : découverte des livres, animations thématiques en lien avec le programme scolaire, Concours Moselle Lire, Noël de Moselle, Nuit de la lecture.  
Ces projets seront déclinés dans le cadre de l'école et/ou du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- o Participation aux spectacles jeune public programmés par la Bibliothèque.
- o Activités autour du livre organisées en collaboration avec les responsables de la Bibliothèque.

...

### Découverte des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel.

Organisation de sorties culturelles sur le temps du mercredi (musées, expositions, spectacles ...).

### Intervention d'agents territoriaux.

- o Agents d'entretien des espaces verts de la commune (projets environnementaux),
- o Agents de la police municipale (sécurité routière)
- o Agent de la Communauté de communes (sensibilisation au tri sélectif)

## 11- Les modalités d'évaluation de l'accueil et du PEDT :

Périodicité de l'évaluation

Travail en continu sur l'année + questionnaire annuel pour permettre au comité de pilotage d'obtenir un ensemble d'éléments permettant d'ajuster les orientations et apporter une réflexion aux problématiques.

### Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Favoriser l'accès à la culture pour tous.	
Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Nombre de participants.	Programmation d'actions artistiques dans le cadre de l'école et du périscolaire (musique, chant, arts plastiques, danse, théâtre ...)
Nombre d'actions culturelles programmées.	Organisation de sorties culturelles (musées, expositions, spectacles...)

<p>Nombre de spectacles jeune public programmés.</p> <p>Nombre de disciplines culturelles différentes proposées aux enfants.</p>	<p>Programmation de spectacles jeune public.</p> <p>Animations mises en place par la Bibliothèque.</p> <p>Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre culturelle proposée.</p> <p>Ressenti des enfants à la suite des activités réalisées.</p> <p>Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées chez les enfants.</p>
<b>Développer les activités sportives dans les espaces éducatifs.</b>	
<p>Taux de participation.</p> <p>Nombre de clubs sportifs intervenant à l'école et au périscolaire.</p> <p>Augmentation des adhésions dans les clubs sportifs.</p>	<p>Programmation d'activités sportives complémentaires de l'EPS à l'école et du sport en club.</p> <p>Intervention des clubs sportifs dans le cadre scolaire et périscolaire.</p> <p>Satisfaction des familles sur l'offre sportive proposée.</p> <p>Ressenti des enfants à la suite des activités réalisées.</p> <p>Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées chez les enfants.</p>
<b>Favoriser l'accès aux loisirs</b>	
<p>Taux de participation aux activités proposées.</p> <p>Nombre d'adhérents enfants dans les associations.</p> <p>Nombre d'enfants bénéficiant du Pass' Assoc</p>	<p>Mise en place d'activités diverses et variées (manuelles, artistiques, sportives ...) dans le cadre du périscolaire et des mercredis éducatifs.</p> <p>Activités en lien avec le projet pédagogique.</p> <p>Ressenti des enfants à la suite des activités réalisées.</p> <p>Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées chez les enfants.</p> <p>Communication interne et externe sur l'offre éducative, d'accueil, et de loisirs : création d'un livret récapitulatif de l'offre sur le territoire.</p> <p>Soutien aux associations pour maintenir une offre sportive, culturelle et artistique de qualité sur le territoire.</p> <p>Maintien du dispositif « Pass'Assoc »</p>
<b>Promouvoir l'éducation citoyenne</b>	
<p>Nombre de projets mis en place (intergénérationnels, éco citoyens, de sensibilisation au handicap, respect et acceptation de la différence...)</p> <p>Nombre de projets initiés par les enfants mis en place.</p> <p>Nombre de projets collectifs organisés par les enfants.</p> <p>Nombre de participants aux différents projets.</p> <p>Nombre d'enfants participant aux débats.</p> <p>Nombre de propositions faites par les enfants.</p>	<p>Mise en place de projets : intergénérationnels, éco citoyens, visant à promouvoir le respect et l'acceptation des différences.</p> <p>Organisation de formations aux gestes de premiers secours.</p> <p>Poursuite des actions du Conseil Municipal Jeunes.</p> <p>Participation des enfants, à l'élaboration des règles de vie (sensibilisation civique/civilité, autonomie, socialisation ...)</p> <p>Mise en place des projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées</p> <p>Organisation de temps d'échanges et de débat pour recueillir les envies, les propositions des enfants en matière d'activités, de projets ou d'organisation de la vie quotidienne, mais aussi leur ressenti par rapport à l'accueil.</p> <p>Qualité d'écoute, prise en compte de la parole des enfants.</p> <p>Participation du CMJ aux réunions des partenaires et au COPIL.</p> <p>Qualité de la participation des enfants aux débats : nombre de propositions, prises de parole, expressions des opinions...</p> <p>Influence des retours des enfants dans la programmation des activités et l'organisation des accueils (prise en compte dans les choix faits)</p>

	<p>Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions du comportement des enfants. Ressenti des familles sur l'ouverture d'esprit de leur enfant à la suite de la participation aux activités éducatives. Ressenti des partenaires à la suite de leurs interventions.</p> <p>Communication sur l'accessibilité de nos accueils aux enfants en situation de handicap, Respect de la procédure spécifique à l'accueil des enfants en situation de handicap.</p> <p>Formations des personnels (handicap, démarche participative chez les enfants)</p>
<b>Favoriser le bien-être des enfants</b>	
	<p>Comportement et retours des enfants Retours des familles Retour des professionnels</p> <p>Mise en place de moments et d'outils permettant d'associer les enfants au fonctionnement des accueils et au choix des activités.</p> <p>Organisation spatiale et temporelle qui offre des repères aux enfants.</p> <p>Aménagement d'espaces de vie différents (de repos, de détente, d'activités libres, de jeux collectifs ...) et adaptés à l'âge des enfants (mobilier adapté à la taille des enfants, matériel pédagogique spécifique selon l'âge des enfants ...)</p> <p>Activités construites en fonction de l'âge des enfants.</p> <p>Respect des rythmes et des besoins en alternant temps de détente, de repos, et temps d'activités planifiées.</p> <p>Organisation de l'activité qui respecte le rythme biologique des enfants.</p> <p>Les activités sont proposées avec souplesse de façon à ne pas solliciter les enfants à l'excès, leur permettre de s'y adonner "gratuitement" et d'exercer leur choix au regard de leurs besoins propres.</p> <p>Activités péri et extra scolaires diversifiées.</p> <p>Mise à disposition de plannings d'activités lisibles et consultables par tous.</p> <p>Formation des personnels (comment favoriser la participation des enfants, la gestion des rythmes biologiques, le relationnel avec les familles, le handicap, le harcèlement ...)</p> <p>Organisation de temps de coordination enseignants/équipe d'animation.</p> <p>Participation du Service Enfance aux Conseils d'école et aux réunions pédagogiques lorsque l'enfant est aussi accueilli au périscolaire ou au mercredi éducatif.</p> <p>Les temps de transition entre les différents temps de la journée sont gérés avec des procédures concertées entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.</p> <p>Qualité des temps de transition entre les différents temps éducatifs de l'enfant (transmission des informations, coopération enseignants/équipe d'animation).</p>
<b>Renforcer la dynamique partenariale sur le territoire.</b>	
<p>Nombre de réunions de travail.</p> <p>Nombre de COPIL.</p> <p>Nombre de projets montés.</p> <p>Nombre de projets partagés écoles/périscolaire voire autres partenaires.</p> <p>Nombre et nature des documents de communication créés.</p>	<p>Organisation de projets communs. Projets partagés (écoles/périscolaire voire autres partenaires)</p> <p>Organisation de fêtes de quartier, de portes ouvertes, de spectacles ...</p> <p>Qualité des interactions entre les différents acteurs du PEDT</p> <p>Les objectifs des projets d'école sont déclinés dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires (mercredis).</p> <p>Intervenants proposés sur le temps scolaire et périscolaire.</p>

<p>Taux de participation des différents acteurs aux réunions de travail et aux COPIL.</p> <p>Augmentation du nombre de contacts entre les différents acteurs.</p> <p>Nombre de partenariats.</p>	<p>Connaissance respective des projets de chacun des partenaires.</p> <p>Les différents acteurs sont capables d'orienter les familles.</p> <p>Mutualisation des moyens.</p> <p>Mise en place de groupes de travail thématiques ayant une périodicité de réunion.</p> <p>Transmissions des informations lors des temps de transition entre les différents acteurs prenant en charge les enfants sur les différents temps de la journée.</p> <p>Présence des acteurs périscolaires aux conseils d'école.</p> <p>Participation du CMJ aux réunions de travail des partenaires et au COPIL.</p> <p>Organisation sur le temps scolaire de moments de débats avec <b>tous</b> les enfants pour récolter leurs points de vue et mieux cerner ce qu'ils souhaitent faire à l'école et au périscolaire.</p> <p>Retours des différents partenaires (parents, enfants, enseignants, équipe d'animation, associations, bibliothèque...) sur la qualité des interactions, de la communication et de l'information.</p> <p>Création d'outils de communication et d'information adaptés pour faire connaître le PEDT aux parents, enseignants, équipe d'animation, partenaires associatifs et autres.</p>
<b>Permettre aux parents d'être acteurs du PEDT</b>	
<p>Nombre de rencontres avec les parents.</p> <p>Nombre d'animations à partager en famille mises en place.</p> <p>Nombre et nature des documents de communication créés.</p> <p>Nombre d'actions de soutien à la fonction parentale mises en place et nombre de participants.</p>	<p>Présence des parents dans les activités (encadrement, jeux partagés ...)</p> <p>Qualité des interactions parents/enseignants, parents/équipe d'animation.</p> <p>Participation des associations de parents d'élèves aux réunions du COPIL et aux réunions de travail thématiques.</p> <p>Participation des associations de parents d'élèves aux projets communs.</p> <p>Participation des parents aux projets communs.</p> <p>Conception de documents d'information destinés aux familles valorisant et rendant lisibles les choix éducatifs faits par les équipes périscolaires.</p> <p>Communication autour des actions menées (projets, activités ...) : mailing, site internet, espace famille, affichage ...</p> <p>Organisation de rencontres avec les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions d'information (fonctionnement éducatif des accueils...)</li> <li>- Temps d'accueil familiaux moins formels.</li> </ul> <p>Consultation des parents pour recueillir leurs impressions, leurs retours sur la vie des différents accueils, sur les actions mises en place, pour identifier leurs besoins (questionnaires, enquêtes, sondages, rencontres informelles autour d'une collation ou d'un apéritif...).</p> <p>Qualité d'écoute, prise en compte de la parole des parents au niveau des orientations pédagogiques, des modalités de prise en charge, des activités et projets.</p> <p>Mise en place d'animations à partager en famille.</p> <p>Organisation d'actions de soutien à la fonction parentale.</p>

Pour l'évaluation, nous nous baserons sur :

- Les bilans des actions ou projets.
- Les bilans des activités.
- Les comptes rendus de réunions des différents groupes de travail mais également des équipes de professionnels.
- Les questionnaires distribués aux familles.
- Les réunions de concertation organisées avec les partenaires.
- Les réunions de l'équipe d'animation.
- Les retours des partenaires (enseignants, parents, partenaires associatifs et autres)
- Les retours de l'équipe d'animation.
- Les retours des enfants.

Nous utiliserons les indicateurs suivants :

- Satisfaction des partenaires vis-à-vis de la collaboration

- Capacité du partenariat à favoriser l'atteinte des objectifs du projet
- Degré de participation des partenaires à la prise de décision
- Taux de participation des partenaires aux rencontres liées au projet
- Nombre de partenaires.
- Nombres d'enfants, moyenne de fréquentation, nombre de personnes formées, de projets réalisés ...
- Qualité des services offerts.
- Taux de satisfaction des usagers.

...

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Carnet de bord pour observer l'évolution des enfants.
- Réunions de bilans.
- Comptes rendus de réunions.
- Echanges informels quotidiens de l'équipe d'animation.
- Echanges informels avec l'équipe enseignante.
- Echanges informels avec les partenaires.
- Réunions sur le fonctionnement et les projets.
- Bilans sur chaque action (objectifs, déroulement, difficultés, perspectives).
- Réunions avec les partenaires et compte rendus.
- Recueil et analyse des retours des enfants et de leurs familles.
- Observation de la vie des accueils au quotidien.

Activités proposées  
(Ajouter autant d'activités que nécessaire)

Objectifs éducatifs	Rapport au projet de l'école (ou cycle d'apprentissage)		Relation à une compétence du socle commun <b>PLAN MERCREDI</b>	Critères d'évaluation
	Après la classe	Jours où il n'y a pas classe <b>PLAN MERCREDI</b>		
<b>ACTIVITE 1 (exemple à ne pas laisser dans la version définitive de votre projet)</b>				
Activités Artistiques	STRUCTURE/ INTERVENANT :	<p>Les séances seront construites autour de thématiques communes à l'école et au périscolaire.</p> <p>Pour cela des rencontres entre l'équipe d'animation et les enseignants seront organisées en début d'année et en cours d'année scolaire.</p> <p>Cette collaboration est inscrite dans les projets des écoles.</p>	<p>Socle commun domaine 1 : comprendre, s'exprimer en utilisant le langage des arts</p>	<p>Taux de fréquentation</p> <p>Restitution de projets artistiques</p> <p>L'enfant est plus créatif, ouvert au monde extérieur</p> <p>L'enfant développe une confiance en soi et s'exprime à travers la pratique artistique</p> <p>Nombre de disciplines artistiques différentes proposées aux enfants</p> <p>Ressenti des enfants suite aux activités réalisées</p> <p>Organisation de sorties (musées, exposition, spectacles ...).</p> <p>Taux de participation à ces sorties.</p> <p>L'enfant découvre une discipline et s'inscrit dans une « structure » pour une pratique régulière.</p>
	SERVICE ENFANCE			
	NBR de SEANCES :			
	10			
	Quel Public (mettre en bleu) PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2			
<b>ACTIVITE 2</b>				
Activités scientifiques	STRUCTURE :	<p>Les séances seront construites autour de thématiques communes à l'école et au périscolaire.</p> <p>Pour cela des rencontres entre l'équipe d'animation et les enseignants seront organisées en début d'année et en cours d'année scolaire.</p> <p>Cette collaboration est inscrite dans les projets des écoles.</p>	<p>Socle commun domaine 4 : les démarches scientifiques</p>	<p>Taux de fréquentation</p> <p>L'enfant se montre curieux, il ose poser des questions, et développe son sens de l'observation</p> <p>L'enfant met en place une démarche d'investigation</p> <p>Les enfants coopèrent pour résoudre et comprendre la situation problème qui leur est posée</p> <p>Les enfants prennent plaisir à participer aux activités proposées</p>
	SERVICE ENFANCE			
	NBR de SEANCES :			
	10			
	Quel Public (mettre en bleu) PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2			

ACTIVITE 3

<p><b>STRUCTURE :</b></p> <p>SERVICE ENFANCE</p> <p><b>NBR de SEANCES :</b></p> <p>10</p> <p><b>Quel Public (mettre en bleu)</b></p> <p>PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2</p>	<p>Favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre et à tous les niveaux.</p> <p>Intégrer le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté.</p> <p>Amener à une pratique sportive « associative ».</p>	<p>Programmation d'activités sportives complémentaires entre le sport scolaire, le sport au périscolaire et le sport en club.</p> <p>Intervention des clubs sportifs de la commune sur les temps scolaires et périscolaires.</p>	<p>Programmation d'activités sportives complémentaires entre le sport scolaire, le sport au périscolaire et le sport en club.</p> <p>Intervention des clubs sportifs de la commune sur les temps scolaires et périscolaires.</p>	<p>Socle commun : domaines 1, 2, 3, 4 et 5</p>	<p>Taux de fréquentation</p> <p>Fidélisation des enfants au sport et à ses bienfaits</p> <p>Augmentation des adhésions dans les clubs sportifs</p> <p>Nombre de clubs sportifs intervenant à l'école et au périscolaire</p> <p>L'enfant développe une confiance en soi et s'exprime à travers le sport</p> <p>L'enfant écoute les consignes et respecte les règles</p> <p>Les actions mises en place permettent l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble »</p> <p>Les activités proposées permettant à l'enfant de découvrir de multiples familles d'activités, sans se spécialiser afin de l'aider à s'orienter vers sa future activité</p>
	<p>Activités sportives</p>				

# Page réservée à l'administration

SDJES			
Traité par	Reçu le	Transmis le	Transmis à
	03/04/2024	13/08/2024	Validé par Sophie LAMARCHE-ARMAND, CEPJ
PEdT validé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Label « Plan Mercredi »	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

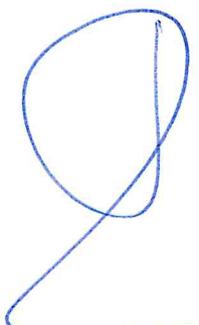
DSDEN-DE1			
Traité par	Reçu le	Transmis le	Transmis à
Julien BEAUCOURT	13/09/2024	10/10/2024	H. REDEL (C.A.F.)

CAF			
Traité par	Reçu le	Transmis le	Transmis à
	Date	Date	

# SIGNATAIRES DU PROJET

## Acteurs locaux

 <p>Le responsable légal (titre et nom) Le Maire, Jean-Luc QUEUNIEZ</p>	Président(e) de l'association périscolaire
Partenaire local 1 (titre et nom)	Partenaire local 2 (titre et nom)
Partenaire local 3 (titre et nom)	Partenaire local 4 (titre et nom)

<p>Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale : Grégory PRÉMON</p> 	<p>Le Directeur de la CAF de Moselle : Laurent PONTÉ</p>  <p><b>POUR ORDRE</b> Sylvain DAVID Directeur adjoint</p>	<p>Le Préfet de Moselle : <b>Pour le préfet</b> <b>Par délégation</b> Le Secrétaire Général Richard SMITH</p>  <p>Labellisation Plan Mercredi Oui - Non</p> 
---	--	--